

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**  
**Consultation n° 25FCS026**



Relatif à

Direction de l'Administration et  
des Finances

Dossier suivi par :  
Service achats/marchés

## Marché de fournitures

**Réalisation sur mesure d'un  
prototype d'isolateur bioclimatique  
de recherche pour hébergement  
d'oiseaux pour le laboratoire de  
Ploufragan de l'Anses**

### Phase 1 : phase de candidatures

Date limite de remise des offres :

Le 26 septembre 2025 à 17h00



**REPONSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE SUR LE PROFIL ACHETEUR.**  
**Lien pour accéder à la consultation :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2822413&orgAcronyme=h8i>

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>1    ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE .....</b>	<b>3</b>
<b>2    MODE DE PASSATION .....</b>	<b>3</b>
<b>3    CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>4    OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES .....</b>	<b>3</b>
4.1    FORME DU MARCHE .....	3
4.2    OBJET .....	3
4.3    ALLOTISSEMENT .....	4
4.4    VISITE .....	4
4.5    VARIANTES .....	4
4.6    DUREE DU MARCHE.....	4
4.7    MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
4.8    FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS .....	5
<b>5    PHASE 1 : PHASE DE CANDIDATURE : .....</b>	<b>5</b>
5.1    DOCUMENTS DE CANDIDATURE A REMETTRE PAR LE CANDIDAT .....	5
5.2    CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE DE CANDIDATURE A LA CONSULTATION .....	6
5.3    COPIE DE SAUVEGARDE.....	6
5.4    SELECTION DES CANDIDATURES PAR L'ANSES.....	7
5.5    FIN DE LA PHASE 1 .....	7
<b>6    PHASE 2 : PHASE D'OFFRES.....</b>	<b>7</b>
6.1    DOCUMENTS A REMETTRE EN PHASE OFFRE .....	7
6.2    EXAMEN DES OFFRES .....	8
6.3    DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	9
<b>7    DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.....</b>	<b>9</b>

## **1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE**

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)  
14, rue Pierre et Marie Curie  
94701 MAISONS-ALFORT Cedex  
Téléphone : 01 49 77 13 50 (standard)  
Siret 130 012 024 00183

L'Anses est un établissement public administratif de l'État.

## **2 MODE DE PASSATION**

Marché passé en application des dispositions du code de la commande publique.

## **3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Les fiches fournisseur français et étranger ;
- Un modèle de DC1 et notice d'explication ;
- Un modèle de DC2 et notice d'explication.

## **4 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES**

### **4.1 FORME DU MARCHE**

Le présent marché est un marché de fournitures passé en procédure avec négociation en application des dispositions du code de la commande publique (article L2124-3 5).

Cette procédure est composée des phases suivantes :

- Une phase de candidatures (phase 1) dont les modalités sont décrites à l'article 5 du présent document.

A l'issue de cette phase, le nombre maximum de candidats sélectionnés qui seront admis à participer à la phase suivante est de 3, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures. Seuls les candidats sélectionnés sont admis à participer à la phase d'offres (phase 2).

- Une phase d'offres (phase 2) dont les modalités sont décrites à l'article 6 du présent document.

### **4.2 OBJET**

Le présent marché a pour objet la réalisation sur mesure d'un prototype d'isolateur bioclimatique de recherche pour hébergement d'oiseaux pour le laboratoire de Ploufragan de l'Anses.

La description technique des prestations est présentée dans le CCTP.

Les prix du marché sont mixtes. Il comporte :

- Une partie à prix forfaitaires portant sur des prestations de réalisation sur mesure d'un prototype d'isolateur bioclimatique de recherche pour hébergement d'oiseaux et fourniture de ce prototype ;
- Une partie à prix unitaires portant sur l'achat d'un isolateur supplémentaire similaire au premier.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire qui sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande (articles R2162-1 et suivants du code de la commande publique).

Il fixe toutes les stipulations contractuelles et est conclu avec un seul opérateur économique.

Il ne comporte pas de montant minimum.

La quantité maximale du marché est de 10 isolateurs bioclimatiques de recherche pour hébergement d'oiseaux.

Ces informations ne sauraient engager l'Anses, ni lui être opposable, ni donner lieu à une indemnité si le volume de commandes n'est pas atteint.

Lieu de livraison :

Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Laboratoire de Ploufragan, Plouzané, Niort, site de Ploufragan

Adresse : 31 rue des fusillés – 22440 PLOUFRAGAN.

#### **4.3 ALLOTISSEMENT**

Le marché n'est pas allotri car l'ensemble de la prestation relève d'un ensemble unique homogène insusceptible d'être allotri.

#### **4.4 VISITE**

Sans objet.

#### **4.5 VARIANTES**

##### 4.5.1 Variantes libres à l'initiative des candidats

Les variantes libres ne seront pas acceptées.

##### 4.5.2 Variantes imposées par l'acheteur (Prestations supplémentaires éventuelles (PSE))

Sans objet.

#### **4.6 DUREE DU MARCHE**

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification.

A l'issue de cette première période, l'accord-cadre est reconduit tacitement au maximum 3 fois pour des périodes successives de 12 mois dans la limite de 48 mois.

Le cas échéant, en cas de volonté du pouvoir adjudicateur de ne pas reconduire l'accord-cadre, ce dernier se prononce dans un délai de trois mois précédant la fin de la période considérée en notifiant au titulaire la décision correspondant à la non-reconduction de l'accord-cadre. La non-reconduction de l'accord-cadre ne donnera pas lieu à un versement d'indemnité.

Les bons de commandes peuvent être émis pendant toute la durée de la validité de la période quel que soit les délais d'exécution de ces derniers.

#### **4.7 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter 3 jours au plus tard avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **4.8 FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS**

La notification des décisions ou informations du pouvoir adjudicateur peut être faite par remise directe contre récépissé, échange dématérialisé ou sur support électronique ou tout autre moyen permettant d'attester de l'envoi et de la date de réception de la décision ou de l'information.

## **5 PHASE 1 : PHASE DE CANDIDATURE :**

### **5.1 DOCUMENTS DE CANDIDATURE A REMETTRE PAR LE CANDIDAT**

Lors de cette phase 1, chaque candidat devra fournir un dossier comprenant les pièces suivantes :

**1- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;**

**2- Le candidat peut produire, s'il le désire, les documents et certificats visés à l'annexe 1 ;**

**3- La lettre de candidature « imprimé DC1 ou Dume » avec mention du mandataire et des membres du groupement ;**

**4- Les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières (ou imprimé DC2 ou Dume et ses annexes) :**

✓ Capacités financières :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et/ou le chiffre d'affaires relatif aux prestations faisant l'objet du marché, réalisées par le candidat au cours des trois derniers exercices disponibles. (*Ne pas fournir si déjà renseigné dans le Dc2 ou Dume*).

✓ Capacités techniques et professionnelles :

Les références dans le domaine du marché sur les trois dernières années (montants ou volume, dates, destinataires, photos)
L'indication des techniciens ou des organismes techniques, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public
Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres

**⚠ 5- Toutes personnes morales de droit privé **employant plus de cinq cents personnes** est dans l'obligation de fournir un BEGES (Bilan des émissions gaz à effet de serre). A défaut, et conformément au code de la commande publique, l'acheteur peut exclure de la procédure de passation le candidat ne respectant pas cette obligation.**

**⚠ Nb : si le candidat s'appuie sur des capacités d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il produit pour chaque opérateur présenté les mêmes documents que ceux qui lui sont demandés. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.**  
**Ainsi, le cas échéant, les candidats sont invités à se présenter en groupement d'entreprise avec mention dans les documents de candidature du mandataire et de ses habilitations à représenter les autres membres du groupement.**

## **5.2 CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE DE CANDIDATURE A LA CONSULTATION**

Le dossier complet devra comprendre les documents relatifs à la candidature indiqués à l'article 5.1 du présent document.

Tous les documents constituant ou accompagnant la candidature doivent être rédigés en français, ou être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les candidatures seront prises en considération qu'à la condition formelle que tous les documents demandés aient été transmises au plus tard le **26 septembre 2025 à 17h00**.

**⚠** La réponse à la consultation devra obligatoirement être transmise par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur de l'Anses.

Les candidats doivent remettre leur candidature de façon dématérialisée, au plus tard le **26 septembre 2025 à 17h00 à l'adresse suivante :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2822413&orgAcronyme=h8j>

Au moment du dépôt de la candidature, la plateforme « Place » donne au candidat le choix de remettre sa candidature via le dispositif MPS ou sous format électronique standard.

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis à l'article **5.1** du présent RC (lisibles par les outils bureautiques standards).

**La signature électronique de la candidature est possible mais n'est pas obligatoire.**

**Avertissement :** tout fichier constitutif de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout fichier reçu par l'Anses et contenant un virus fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu ; le candidat en sera informé.

## **5.3 COPIE DE SAUVEGARDE**

Le candidat pourra, parallèlement à son envoi électronique, envoyer une copie de sauvegarde de son dossier de candidature.

La copie de sauvegarde doit être envoyée :

- Sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB...), qui doit être transmise sous pli scellé à l'adresse mentionnée ci-après et comporter la mention « *ne pas ouvrir - consultation 25FCS026 - copie de sauvegarde* » :

Anses  
Service achats/marchés  
14, rue Pierre et Marie Curie  
94701 Maisons Alfort Cedex.

- Ou/et dans les conditions de l'article R2132-11 du code de la commande publique.

Elle doit être parvenue dans les délais impartis pour la remise des candidatures tel que mentionné ci-dessus.

Les candidatures donneront lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde si un programme informatique malveillant est détecté dans un fichier électronique.

Également, si la réponse électronique a été envoyée mais n'est pas parvenue dans les délais requis, ou bien si la candidature n'a pu être ouverte, l'Anses procèdera à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

En cas d'ouverture, la copie se substituera au dossier transmis par voie électronique.

## **5.4 SELECTION DES CANDIDATURES PAR L'ANSES**

L'Anses ouvre le pli et vérifie la recevabilité du candidat au regard des pièces administratives demandés à l'article 5.1 et de ses capacités suivantes à répondre aux besoins exprimés.

Les capacités suivantes sont notées par l'Anses selon ces critères et pondérations :

<b>Critères de sélection des candidatures</b>	<b>Pondération sur 100</b>
<b>La capacité financière du candidat</b> au regard du chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à l'objet du marché sur les trois dernières années en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles	15
<b>La capacité technique et professionnelle du candidat au regard des éléments suivants :</b>  Les références dans le domaine du marché sur les trois dernières années (montants ou volume, dates, destinataires, photos)	20
L'indication des techniciens ou des organismes techniques, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité	10
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public	20
L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public	20
Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. (L'Anses accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres)	15

## **5.5 FIN DE LA PHASE 1**

Les candidats dont la candidature a été sélectionnée seront informés par l'Anses par la réception d'une invitation à déposer une offre initiale transmise par la plateforme des marchés.

Cette invitation contiendra les informations requises pour la participation à la phase 2 (date limite de remise des offres initiales, documents à remettre en phase offre, planning actualisé de la consultation...). Les autres candidats seront informés du rejet de leur candidature par un courrier officiel de l'Anses transmis sur la plateforme des marchés.

## **6 PHASE 2 : PHASE D'OFFRES**

Seuls les candidats sélectionnés en phase candidature devront remettre les documents suivants.

### **6.1 DOCUMENTS A REMETTRE EN PHASE OFFRE**

Chaque soumissionnaire devra fournir un dossier comprenant les pièces suivantes :

- **La proposition financière (la monnaie du marché est l'euro) sur la base de l'annexe financière remise dans le DCE ;**
- **Le dossier technique** : le candidat proposera un mémoire technique en apportant tous les éléments en réponse aux items du tableau de l'article 6.2 du présent règlement. Ce dossier technique comportera une description précise :
  - La présentation de la solution centrée sur le respect des spécifications du §5.1 (module standardisé) et §5.2 (chassis support) du CCTP ;
  - La présentation des solutions relatives à la modularité de l'équipement (possibilité de jumeler plusieurs isolateurs §5 et rehausse du module d'hébergement §6) du CCTP ;

- La présentation de la solution proposée centrée sur le pilotage des paramètres (ventilation, chauffage, hygrométrie, pression) ;
  - La présentation de la garantie de l'appareil (couverture de la garantie, SAV, délais de réparation, etc...) ;
  - Les modalités de calcul révision annuelle des prix de la prestation « achat d'un prototype d'isolateur bioclimatique de recherche pour hébergement d'oiseau supplémentaire » (formulaire de calcul et indices utilisés) (cf. article 4.1.2 du CCAP).
- **La fiche fournisseur dûment remplie :**
- **Un RIB.**

Nb : Afin de faciliter les échanges ultérieurs, il est souhaité que le candidat fournisse dans son dossier un document d'accompagnement précisant les coordonnées complètes de la personne en charge du suivi du dossier (nom, qualité, téléphone, adresse électronique).



L'acte d'engagement sera signé ultérieurement avec le candidat retenu.

## 6.2 EXAMEN DES OFFRES

L'analyse des offres sera effectuée au vu des critères pondérés suivants :

Critères et pondération	Sous-critères	Pondération des sous-critères sur 100
Valeur technique (pondération : 50 %)	Pertinence de la solution proposée en vue de respecter les spécifications du §5.1 (module standardisé) et §5.2 (chassis support) du CCTP	40
	Pertinence des solutions relatives à la modularité de l'équipement (possibilité de jumeler plusieurs isolateurs §5 et rehausse du module d'hébergement §6) du CCTP	20
	Pertinence de la solution proposée pour le pilotage des paramètres (ventilation, chauffage, hygrométrie, pression)	30
	Garantie de l'appareil (couverture de la garantie, SAV, délais de réparation, etc...)	10
<b>Impact environnemental par rapport à l'objet du marché (pondération : 10 %)</b>		
<b>Prix (pondération : 40 %)</b>		

✓ Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Le classement des offres sera réalisé après addition des notes pondérées obtenues aux différents critères ; les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables seront le cas échéant éliminées.

**Après analyse préliminaire qui donne lieu à un classement provisoire, le pouvoir adjudicateur pourra, le cas échéant, engager des négociations avec les candidats de son choix, qui pourront prendre la forme d'échanges écrits, électroniques (fax, courrier électroniques) ou d'entretiens oraux.**

**Le marché pourra être attribué au vu des offres initiales sans négociation.**

À l'issue, les offres des candidats feront l'objet d'un classement définitif. L'offre la mieux classée sera retenue, le cas échéant à titre provisoire, en attendant que le candidat produise, si ces derniers n'ont pas été remis

avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats prévus à l'annexe 1 et matérialise son offre par la signature manuscrite d'un acte d'engagement papier.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; Il ne pourra être supérieur à 10 jours.

### **6.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **7 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Les demandes d'informations complémentaires portant sur des données substantielles du marché doivent être formulées via le profil acheteur au travers de la rubrique questions/réponses **6 jours au moins** avant la date limite de remise des offres :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2822413&orgAcronyme=h8j>

Les réponses seront publiées **3 jours au moins** avant la date limite de remise des offres

## ANNEXE 1

### DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRES POTENTIEL DU MARCHE

(si ces derniers n'ont pas été déjà transmis dans le dossier de candidature ou ne sont pas disponibles sur le profil acheteur)

#### A/ Candidat individuel ou membre du groupement établi en France.

##### Dans tous les cas :

- ☒ Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (dont délégations de signature...).
- ☒ Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions **datant de moins de 6 mois** (*articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale*).
- ☒ Les attestations et certificats délivrés par l'administration fiscale dont dépend l'attributaire prouvant que les obligations fiscales ont été satisfaites (impôts sur le revenu, impôt sur les sociétés et taxe sur la valeur ajoutée) – **a minima situation datant de moins de 6 mois**.
- ☒ Une attestation d'assurance en cours de validité.

**Dans le cas où** l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (*article D 8222-5-2° du code du travail*) :

- ☒ Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis ou D1), délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente datant de moins de 3 mois.
- ☒ Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- ☒ Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- ☒ Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

#### B/ Candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.

- ☒ Se référer aux dispositions du code de la commande publique.
- ☒ Une attestation d'assurance en cours de validité.